

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 274

26 mars 2005

### SOMMAIRE

All About It Systems S.A., Merttert .....	13109	Galaxy, S.à r.l., Luxembourg .....	13124
Ariaco Investment S.A.H., Luxembourg .....	13144	Generalpart, Sicav, Luxembourg .....	13138
Arona Invest S.A., Luxembourg .....	13148	Gesteuro S.A.H., Strassen .....	13147
Arona Invest S.A., Luxembourg .....	13148	Gold Leaf Pictures S.A., Mondorf-les-Bains .....	13150
Athis S.A.H., Luxembourg .....	13134	HFS, G.m.b.H., Berdorf .....	13123
Bendor S.A., Luxembourg .....	13125	Household & Bodycare Products Company S.A., Luxembourg .....	13108
(La) Bergerie de Cala Rossa S.A., Luxembourg ...	13132	Household & Bodycare Products Company S.A., Luxembourg .....	13109
Bimolux S.A.H., Luxembourg .....	13146	In-Situ S.A., Luxembourg .....	13116
Biva Holding S.A., Luxembourg .....	13138	Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange .....	13141
Blairmont S.A.H., Luxembourg .....	13146	Initi International Holding S.A., Luxembourg ...	13142
BRE/Luxembourg I Property, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13130	Inro Finance S.A.H., Luxembourg .....	13137
Braudarson Investments S.A., Luxembourg .....	13150	Interland Cie S.A., Luxembourg .....	13137
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg ...	13141	Köhl, Wecker .....	13111
C.R.G. S.A., Capellen .....	13144	Laredo S.A., Strassen .....	13146
Cairnbulg Investments S.A., Luxembourg .....	13113	Lion Investment Holding S.A., Larochette .....	13115
Cairnbulg Investments S.A., Luxembourg .....	13114	Litoprint S.A.H., Luxembourg .....	13140
Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange-Soleuvre, Société Coopérative, Bascharage .....	13118	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13130
Calgis Invest S.A., Luxembourg .....	13136	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg .....	13134
Carlyle (Luxembourg) Participations 6, S.à r.l., Lu- xembourg .....	13129	Lucky Steel' 94 S.A., Luxembourg .....	13128
Construction Darma S.A., Luxembourg .....	13116	Luxemburger Investitions-Gruppe Holding A.G., Luxembourg .....	13112
Davisol Finance Holding S.A., Luxembourg .....	13135	Malcolm B. International S.A., Luxembourg .....	13110
Encre S.A., Luxembourg .....	13139	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg ...	13135
Erdan Holding S.A., Luxembourg .....	13145	Mercurey Finance S.A.H., Luxembourg .....	13133
Erofin S.A., Luxembourg .....	13151	MFS Funds, Sicav, Luxembourg .....	13141
Esplanade S.A., Luxembourg .....	13135	Morote Holding S.A., Luxembourg .....	13143
Eurafrica S.A., Meispelt .....	13133	Multi-Solar S.A., Walferdange .....	13107
F.I.S. Real Estate S.A., Luxembourg .....	13146	MVA Luxembourg S.A., Luxembourg .....	13116
Falkland S.A.H., Luxembourg .....	13134	Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg .....	13139
Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg .....	13119	Nagel Privilege, Sicav, Luxembourg .....	13136
Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg .....	13119	New Seamanship S.A., Luxembourg .....	13149
Financial Overseas Investment S.A.H., Luxem- bourg .....	13150	Nouvelle Espaces Verts Luxembourgeois, S.à r.l., Bertrange .....	13127
Findel Invest S.A. Holding, Strassen .....	13145	Novilux S.A.H., Luxembourg .....	13147
Firen S.A., Luxembourg .....	13106	NR Participation Holding S.A., Luxembourg .....	13136
First European Transfer Agent S.A., Strassen ...	13112	NSCM S.A., Luxembourg .....	13147
Foxitex S.A.H., Luxembourg .....	13148	Offico S.A., Luxembourg .....	13118
Franisa Invest Holding S.A., Luxembourg .....	13149		

<b>Omegaphi S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13147</b>	<b>Sulfure Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13131</b>
<b>Parsector S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13152</b>	<b>Tank Reinsurance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13118</b>
<b>Partak S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13144</b>	<b>Taylor Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13139</b>
<b>Partimage S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13143</b>	<b>Technical Services &amp; Maintenance (TSM) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13130</b>
<b>PCP Lux S.A., Rodange</b> .....	<b>13118</b>	<b>Teramo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13144</b>
<b>PCT, Powder Coating Technologies International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>13106</b>	<b>Totham S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13151</b>
<b>Promatic, S.à r.l., Kayl</b> .....	<b>13130</b>	<b>Traveling Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13145</b>
<b>Quilvest European Investment Corp S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13106</b>	<b>Tung Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> ...	<b>13143</b>
<b>Rabotech S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13128</b>	<b>Turton Limited S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13120</b>
<b>Rio International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13107</b>	<b>Turton Limited S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13122</b>
<b>Ripiemo Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13137</b>	<b>U.B.A.L. Finance et Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13114</b>
<b>S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13134</b>	<b>Uni-Global, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>13141</b>
<b>Saav Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13131</b>	<b>Vagor S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>13138</b>
<b>Saekacoatings S.A., Strassen</b> .....	<b>13148</b>	<b>Vialux S.A., Soleuvre</b> .....	<b>13122</b>
<b>Sepvar Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13137</b>	<b>Vialux S.A., Soleuvre</b> .....	<b>13122</b>
<b>Siamon S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13151</b>	<b>Vialux S.A., Soleuvre</b> .....	<b>13122</b>
<b>Simonthal S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13149</b>	<b>Vialux S.A., Soleuvre</b> .....	<b>13122</b>
<b>Socalux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13150</b>	<b>Vialux S.A., Soleuvre</b> .....	<b>13122</b>
<b>Société Luxembourgeoise de Transports Modernes (S.L.T.M.) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13127</b>	<b>Victoria Trading S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13140</b>
<b>Sodital Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13112</b>	<b>Visby S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13152</b>
<b>Sogemindus Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13140</b>	<b>Wainbrom Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13149</b>
<b>Sonic S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13143</b>	<b>Wampum S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13139</b>
<b>Southern Participations S.A.H., Luxembourg</b> ....	<b>13145</b>	<b>Wittsburg Holding A.G., Luxembourg</b> .....	<b>13135</b>
		<b>Ygrec Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>13152</b>

**QUILVEST EUROPEAN INVESTMENT CORP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 20.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104760.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**PCT, POWDER COATING TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 52.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(104772.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**FIREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.191.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

FIREN S.A.

Signatures

Administrateurs

(000367.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**MULTI-SOLAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 56.339.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(107579.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.283.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIO INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 42.283, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 106 du 9 mars 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 5 novembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 342 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Bruno Van Boom, gérant de société, demeurant au 52, Louis Van Campenhoutstraat, B-2870 Puurs.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Maria Louisa Adolphina Van Acoleyen, administrateur de société, demeurant au 22, Sportlaan, B-2890 Sint Amands.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 24,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent trente-cinq mille euros (EUR 735.000,-) sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquentement en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur la société VAN BOOM MANAGEMENT BVBA, inscrite sous le registre des sociétés commerciales sous le n° 0474.755.513, avec siège social à Rijksweg 31, B-2870 Puurs, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Van Boom, M. Prospert, M. L. A. Van Acoleyen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(104994.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**HOUSEHOLD & BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.077.

L'an deux mille trois, le seize novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 80.077,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.791 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 6 des statuts par l'ajout d'un dernier alinéa en vue de donner à cet article 6 la teneur suivante:

**Art. 6.** «La société ne reconnaît qu'un seul titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquiescer au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé par le cessionnaire pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquiescer se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

En outre, toute cession ou acquisition d'actions de la société suivant les prescriptions du présent article devra obligatoirement intervenir par-devant notaire sous peine de non opposabilité. Une telle cession ou acquisition pourra être réalisée, soit directement par comparution physique devant notaire, soit au moyen d'un ou plusieurs mandataire(s) désigné(s) par procuration. En ce cas, lesdites procurations devront être nécessairement légalisées dans l'identité et les pouvoirs par un notaire, et apostillées pour être recevables.

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article, de sorte que dorénavant l'article 6 des statuts aura la teneur nouvelle suivante:

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un seul titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé par le cessionnaire pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

En outre, toute cession ou acquisition d'actions de la société suivant les prescriptions du présent article devra obligatoirement intervenir par-devant notaire sous peine de non opposabilité. Une telle cession ou acquisition pourra être réalisée, soit directement par comparution physique devant notaire, soit au moyen d'un ou plusieurs mandataire(s) désigné(s) par procuration. En ce cas, lesdites procurations devront être nécessairement légalisées dans l'identité et les pouvoirs par un notaire, et apostillées pour être recevables.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Pattrassi, S. Jacquet, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(104391.3/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **HOUSEHOLD & BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.077.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2004, actée sous le n° 701 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(104392.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **ALL ABOUT IT SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6684 Mertert, 16, rue du Parc.

H. R. Luxemburg B 103.655.

#### *Auszug der Verwaltungsratsitzung vom 3. Dezember 2004*

Nach dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Sabine Baumeister, haben die beiden verbliebenen Verwaltungsräte folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Frau Schirra-Müller Elke Maria, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Sonnenhang 9, wird als neues Mitglied in den Verwaltungsrat kooptiert.

Luxemburg, den 8. Dezember 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06082. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(104436.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**MALCOLM B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 90.321.

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MALCOLM B. INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 79 du 27 janvier 2003.

La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 90.321.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur:

la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wiander, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2004, vol. 889, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104692.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**KÖHL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstroos.  
H. R. Luxemburg B 43.668.

Im Jahre zweitausendundvier, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KÖHL AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstroos, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 43.668).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg, am 1. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 323 vom 8. Juli 1993, und deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 8. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 328 vom 19. Juli 1995;
- am 22. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 585 vom 17. August 2000;
- am 21. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 667 vom 30. April 2002;
- am 2. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1643 vom 15. November 2002;
- am 23. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1111 vom 24. Oktober 2003;
- am 27. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 461 vom 3. Mai 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Sylvie Maiezza, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Fräulein Nathalie Chiaradia, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 425.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 775.000,- EUR auf 1.200.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 4.250 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

2.- Zeichnung der neuen Aktien.

3.- Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzungen.

4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhundertfünfundsiebenzigtausend Euro (425.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von siebenhundertfünfundsechzigtausend Euro (775.000,- EUR) auf eine Million zweihunderttausend Euro (1.200.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von viertausendzweihundertfünfzig (4.250) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die hiervor erfolgte Kapitalerhöhung wurde durch die jetzigen

Aktieninhaber vorgenommen, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, und voll eingezahlt durch Umwandlung in Kapital von vorgetragenem Gewinn in Höhe von vier hundert fünf und zwanzig tausend Euro (425.000,- EUR), so wie dies dem amtierenden Notar durch Buchführungsbelege nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihunderttausend Euro (1.200.000,- EUR), eingeteilt in zwölftausend (12.000) Aktien zu je einhundert Euro (100,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendsiebenhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde Protokoll mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Zeimet, S. Maiezza, N. Chiaradia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2004, vol. 530, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 20. Dezember 2004.

J. Seckler.

(103601.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

---

**SODITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 93.234.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2004*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2005:

- LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104638.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2003, Madame Sandra Reiser a été appelée aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Par décision du conseil d'administration du 10 novembre 2004, Monsieur Jos Clees a été appelé à aux fonctions de directeur administratif délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07221. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104646.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LUXEMBURGER INVESTITIONS-GRUPPE HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 72.653.

*Auszug aus Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag 10. Dezember 2004, um 16.00 Uhr abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Stepanov als Verwaltungsratsvorsitzenden an. Ihm wird volle Entlastung erteilt. Zum neuen Verwaltungsrat und Vorsitzenden der Gesellschaft wird Frau Hiltrud Lehnen gewählt.

Luxembourg, den 10. Dezember 2004.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104621.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CAIRNBULG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. CAIRNBULG HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 70.408.

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAIRNBULG HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 7 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 676 du 9 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 avril 2001, publié au Mémorial C, n° 1105 du 4 décembre 2001.

La société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.408.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.50 heures par Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Maître Lydie Beuriot, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAIRNBULG INVESTMENTS S.A.»;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société pourra acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique, ainsi que tous les brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

3. Pouvoir donné à l'un quelconque des administrateurs de la Société aux fins d'effectuer généralement toutes formalités nécessaires en vue de l'exécution des modifications des articles 1<sup>er</sup> et 2 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAIRNBULG INVESTMENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts de la Société, de sorte que la Société ne sera plus une société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929, à partir de l'assemblée générale approuvant cette modification:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société pourra acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique, ainsi que tous les brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de donner pouvoir à l'un quelconque des administrateurs de la Société aux fins d'effectuer généralement toutes formalités nécessaires en vue de l'exécution des modifications des articles 1<sup>er</sup> et 2 des statuts de la Société.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue connue des membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, A. Melchior, L. Beuriot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, vol. 145S, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 décembre 2004.

T. Metzler.

(104657.3/222/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**CAIRNBULG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. CAIRNBULG HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 70.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 décembre 2004.

T. Metzler.

(104659.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**U.B.A.L. FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.653.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104562.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**LION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 27.652.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LION INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.652), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 1988, publié au Mémorial C numéro 148 du 2 juin 1988,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 598 du 16 décembre 1993;
- en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 217 du 19 mai 1995;
- en date du 5 février 1997, publié au Mémorial C numéro 292 du 12 juin 1997;
- en date du 28 août 1998, publié au Mémorial C numéro 860 du 27 novembre 1998;
- en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 116 du 15 février 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, financial consultant, demeurant professionnellement à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de 50.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- EUR à 5.050.000,- EUR, par la création et l'émission de 100 actions nouvelles de 500,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 1.200.000,- EUR.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) à cinq millions et cinquante mille euros (5.050.000,- EUR), par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

Les cent (100) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires et intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), faisant cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour l'augmentation du capital et un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq millions et cinquante mille euros (5.050.000,- EUR), représenté par dix mille cent (10.100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

13116

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille sept cents euros Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 530, fol. 11, case 5. – Reçu 12.500 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2004.

J. Seckler.

(104706.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**IN-SITU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R. C. Luxembourg B 56.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

IN-SITU S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(104543.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**MVA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R. C. Luxembourg B 8.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

M.V.A. LUXEMBOURG S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(104554.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**CONSTRUCTION DARMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 46.336.

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSTRUCTION DARMA S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.336, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 131 du 7 avril 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Paul Frieders:

- en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 640 du 15 décembre 1995;
- en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1386 du 25 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Mcguire, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Annulation de la valeur nominale des 160 actions représentatives du capital social.  
2) Conversion du capital social de Francs Suisses en Euro par application du taux de conversion en vigueur le jour de l'assemblée générale extraordinaire, sans modification du nombre des actions.

3) Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel après conversion à 605.000,- EUR (six cent cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles, par versement en espèces des actionnaires au prorata de leur participation au capital.

4) Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions qui sera de 1.000,- EUR (mille euros) par action.

5) Modification subséquente de l'article 3§1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à six cent cinq mille euros (EUR 605.000,-) représenté par six cent cinq (605) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

6) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent soixante (160) actions représentatives du capital social de cent soixante mille francs suisses (CHF 160.000,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent soixante mille francs suisses (CHF 160.000,-), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de CHF 1,5217=EUR 1,-, en cent cinq mille cent quarante-cinq euros cinquante-six cents (EUR 105.145,56), sans modification du nombre des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros quarante-quatre cents (EUR 499.854,44), pour le porter de son montant actuel après conversion de cent cinq mille cent quarante-cinq euros cinquante-six cents (EUR 105.145,56) à six cent cinq mille euros (EUR 605.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme CONSTRUCTION DARMA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros quarante-quatre cents (EUR 499.854,44) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à mille euros (EUR 1.000,-) et de remplacer les cent soixante (160) actions existantes sans expression de valeur nominale par six cent cinq (605) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à six cent cinq mille euros (EUR 605.000,-) représenté par six cent cinq (605) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, M. Mcguire, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 530, fol. 11, case 1. – Reçu 4.998,54 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2004.

J. Seckler.

(104707.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**PCP LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R. C. Luxembourg B 99.594.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104696.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TANK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.221.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 juin 2004*

Monsieur Bruno Helboe est élu administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Peter Stigsgaard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104527.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CAISSE RAIFFEISEN BASCHARAGE-RECKANGE-SOLEUVRE, Société Coopérative.**

Siège social: Bascharage.

R. C. Luxembourg B 20.301.

Les statuts coordonnés de la CAISSE RAIFFEISEN BASCHARAGE-RECKANGE-SOLEUVRE, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-M. Wildgen / J. Mangen

Fondé de Pouvoir / Directeur

(104591.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**OFFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 88.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

OFFICO S.A.

Signature

(104608.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 46.117.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO TRADING LUX S.A., établie à Luxembourg et constituée sous la dénomination de FERRERO EAST EUROPE S.A., R. C B n° 46.117, avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 98 du 17 mars 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 724 du 9 juillet 2003.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Andrea Cicolin, «senior manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant manager» avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune et représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 11 des statuts afin de fixer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au deuxième mercredi du mois de janvier à 9.00 heures;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix.

*Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de janvier à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Cicolin, F. Stolz-Page, S. Tosiani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(104997.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme,**

**(anc. FERRERAO EAST EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 46.117.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1712 du 15 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(104998.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**TURTON LIMITED, Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 84.025.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of December.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of TURTON LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 84.025, and having its registered office in Luxembourg, incorporated under the Netherlands Antilles laws pursuant to a deed dated December 12, 1988, executed before Mr Johannes Wilhelmus Maria Thesseling, civil law notary established in Curaçao, The Netherlands Antilles, and whose registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 269 of February 18, 2002.

The meeting begins at 4.30 p.m., Mr Whitney Fearnhead, private employee, with professional address at c/o TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL S.C., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty thousand (20,000) shares of a par value of two (2.-) euros (EUR) each, representing the total capital of forty thousand (40,000.-) euros (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To amend the Articles of Incorporation of the Company by:

1.1 deletion of the par value of the shares in the Company;

1.2 conversion of the Company's share capital and authorized capital to United States Dollars; and

1.3 subsequent amendment of Article 3, paragraphs 1 and 2 of the Articles of Incorporation.

2. To convert the reporting currency of the Company into United States Dollars and to restate all of the assets and liabilities of the Company in United States Dollars.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, by unanimous vote the following resolutions with effect as of January 1, 2004:

*First resolution*

The par value of the shares is deleted and the currency of the share capital is converted from euro into US Dollars at an exchange rate of 1.2207 US Dollar for 1.- euro, so that the issued share capital is fixed at 48,828.- US Dollars divided into 20,000 shares without par value.

*Second resolution*

The authorised capital is fixed at 12,200,000.- US Dollars divided into 5,000,000 shares without par value.

*Third resolution*

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 3, paragraphs 1 and 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. Paragraphs 1 and 2.** The corporate capital is set at forty-eight thousand eight hundred and twenty-eight (48,828.-) United States Dollars (USD), divided into twenty thousand (20,000) common shares without par value.

The authorized capital is fixed at twelve million and two hundred thousand (12,200,000.-) United States Dollars (USD), divided into five million (5,000,000) shares without par value.»

*Fourth resolution*

The reporting currency of the Company is converted into US Dollars and all of the assets and liabilities of the Company are restated in US Dollars at an exchange rate of 1.2207 US Dollar for 1.- euro.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TURTON LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 84.025, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous le régime légal des Antilles Néerlandaises, suivant acte reçu en date du 12 décembre 1988 par Maître Johannes Wilhelmus Maria Thesseling, notaire de résidence à Curaçao, Antilles Néerlandaises, et dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 269 du 18 février 2002.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Whitney Fearnhead, employé privé, avec adresse professionnelle à c/o TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL S.C., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille (40.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de modifier les statuts de la Société par:

1.1 suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

1.2 conversion du capital social et du capital autorisé de la Société en dollars des Etats-Unis; et

1.3 modification subséquente de l'article 3, alinéas 1 et 2 des statuts.

2. Décision de convertir la devise comptable de la Société en dollars des Etats-Unis et de respécifier tous les actifs et passifs de la Société en dollars des Etats-Unis.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de euros en dollars US au taux d'échange de 1,2207 dollar US pour 1,- euro, de sorte que le capital social émis est fixé à 48.828,- dollars US divisé en 20.000 actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Le capital autorisé est fixé à 12.200.000,- de dollars US divisé en 5.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéas 1 et 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéas 1 et 2.** Le capital social est fixé quarante-huit mille huit cent vingt-huit (48.828,-) dollars des Etats Unis (USD), divisé en vingt mille (20.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à douze millions deux cent mille (12.200.000,-) dollars des Etats Unis (USD), divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

*Quatrième résolution*

La devise comptable de la Société est convertie en dollars US et tous les actifs et passifs de la Société sont respécifiés en dollars US à un taux d'échange de 1,2207 dollar US pour 1,- euro.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. Fearnhead, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(104995.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**TURTON LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 84.025.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1699 du 14 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(104996.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**VIALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104830.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**VIALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104827.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**VIALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104824.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**VIALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104821.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**VIALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104818.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**HFS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof.

H. R. Luxemburg B 104.938.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Herman Jakob De Boer, Fahrshullehrer, geboren in Amsterdam (Niederlande), am 3. Dezember 1957, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof.

2.- Herr Cornelis Jakobus Honkoop, Fahrer, geboren in Zwanenburg (Niederlande), am 10. März 1964, wohnhaft in B-3582 Koersel, 16, Bosstraat (Belgien).

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben, auf dem Landwege, von nationalen und internationalen Warentransportleistungen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist HFS, G.m.b.H.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Berdorf.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- Herr Herman Jakob De Boer, Fahrshullehrer, geboren in Amsterdam (Niederlande), am 3. Dezember 1957, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof, zweihundertfünfzig Anteile .....	250
2.- Herr Cornelis Jakobus Honkoop, Fahrer, geboren in Zwanenburg (Niederlande), am 10. März 1964, wohnhaft in B-3582 Koersel, 16, Bosstraat (Belgien), zweihundertfünfzig Anteile .....	250
Total: fünfhundert Anteile .....	500

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernannt, abberufen werden können.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsechzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Herman Jakob De Boer, Fahrtschullehrer, geboren in Amsterdam (Niederlande), am 3. Dezember 1957, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 44, rue de Grundhof.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. De Boer, J. Honkoop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2004, vol. 530, fol. 7, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 21. Dezember 2004.

J. Seckler.

(104917.3/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

#### **GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 73.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104655.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**BENDOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 104.915.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société en nom collectif LE GARLABAN, ayant son siège social à F-83140 Six-Fours-Les-Plages, Le Brus, Iles des Embiez, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société par actions simplifiées SOCIETE D'AMENAGEMENT ET HOTELIERE DE BENDOR, ayant son siège social à F-83140 Six-Fours-Les-Plages, Le Brus, Iles des Embiez, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur David Sana, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENDOR.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de tous produits, sous toutes leurs formes et par tous moyens, la fourniture de toutes prestations de services au profit de toutes sociétés, notamment en matière de tourisme.

De plus, la société a pour objet la prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés dont l'activité se rattache directement ou indirectement à cette activité, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser l'extension ou le développement de la société.

**Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 décembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 30 juin 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société en nom collectif LE GARLABAN, pré-qualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2. La société par actions simplifiée SOCIETE D'AMENAGEMENT ET HOTELIERE DE BENDOR, pré-qualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Madame Danièle Ricard, dirigeante de sociétés, née le 13 novembre 1938, à F-Lyon, demeurant à F-75007 Paris, 30, rue Barbet de Jouy, présidente du conseil d'administration;
  - b) Monsieur César Giron, dirigeant de sociétés, né le 18 octobre 1961, à E-Madrid, demeurant à Jeziorna, 05520 Konstancin, u,l Noleslawa Chrobrego no 8 (Pologne);
  - c) Monsieur François-Xavier Diaz, dirigeant de sociétés, né le 21 juillet 1971, à F-Marseille, demeurant à F-13011 Marseille, La Valentine, Boulevard Jean Carminati, Villa des Jonquilles;
  - d) Monsieur Alexandre Ricard, dirigeant de sociétés, né le 12 mai 1972, à F-Boulogne, demeurant à F-75007 Paris, 46, rue Fabert.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Le Cabinet, A. & L. GENOT, Groupe RSM SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes, RCS Marseille numéro 305 036 386, avec à siège à F-13268 Marseille Cedex 08, B.P. 225, 320, avenue du Prado.
4. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2010 et celui du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice prenant fin le 30 juin 2005.
5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Madame Danièle Ricard, pré-nommée, qui partant est nommée administrateur-délégué, ce conformément aux termes de l'article 10 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 530, fol. 11, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2004.

J. Seckler.

(104563.3/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8089 Bertrange, 15, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 46.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

NOUVELLE ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.

Signature

(104611.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES (S.L.T.M.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 34.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES S.A. (S.L.T.M.)

Signature

(104615.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**RABOTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flamman.  
R. C. Luxembourg B 70.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

RABOTECH S.A.

Signature

(104618.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**LUCKY STEEL' 94 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.406.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée LUCKY STEEL' 94 S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 49.406.

Ladite société a été constituée par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 4550.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 26.903.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stella Lecras, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Candice De Boni, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, S. Le Cras, C. De Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(104381.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.692.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 6, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 76.692, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 39189.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Scussel, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

#### *Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, E. Scussel, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(104389.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TECHNICAL SERVICES & MAINTENANCE (TSM) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R. C. Luxembourg B 85.490.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

TECHNICAL SERVICES AND MAINTENANCE (TSM) S.A.

Signature

(104619.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 91.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104660.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**PROMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl, 5, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 75.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(104667.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.624.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1247 du 25 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(104704.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SULFURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.352.

**SAAV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.162.

—

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Le Conseil d'Administration de la société SULFURE HOLDING S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.352, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 11 février 2005,

ci-après dénommée «la société absorbante»,

ici représenté par

a.- Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal

b.- Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 28 février 2005.

2) Le Conseil d'Administration de la société SAAV HOLDING S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.162, dont le siège social a été transféré d'Italie, à Luxembourg 8, boulevard Royal, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2004, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

ci-après dénommée «la société absorbée»

ici représenté par

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 28 février 2005.

Des copies des délibérations ci-avant mentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique comme suit le projet de fusion qui a été approuvé par les conseils d'administration de la société SULFURE HOLDING S.A. et SAAV HOLDING S.A., à la date du 28 février 2005.

«1) La société anonyme SULFURE HOLDING S.A., («la société absorbante») dont le siège social est établi à Luxembourg, entend fusionner avec la société anonyme SAAV HOLDING S.A. («la société absorbée») dont le siège social est établi à Luxembourg, par absorption de cette dernière par la première.

2) Compte tenu que la société absorbante détient cent pour cent (100%) du capital de la société absorbée, il est décidé de ne pas fixer un rapport d'échange ni de procéder à une augmentation du capital de la société absorbante mais d'inscrire dans le bilan de la société absorbante une prime de réserve de consolidation d'un montant correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de la participation et la valeur de l'actif net comptable de la société absorbée tel qu'il résulte des comptes de cette dernière arrêtés au 4 février 2005. Aucune modalité n'est donc fixée quant à la remise d'actions nouvelles aux actionnaires de la société absorbée.

3) Les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante un mois après la date de publication dudit projet.

4) Les administrateurs de la société absorbée certifient que tous les actifs et passifs sont vrais, réels et existants dans la société à la date du 4 février 2005. Ils déclarent en outre que la société est fiscalement en règle et que toutes les déclarations requises par les lois et les règlements en vigueur ont été faites en temps utiles.

5) En conséquence de la fusion par absorption, la société absorbante prendra en charge la totalité du passif et de l'actif de la société absorbée existant à la date du 4 février 2005, ainsi que les coûts de liquidation de la société absorbée.

6) Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

7) Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

8) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que d'un état comptable intermédiaire tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir;

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- b) la société absorbée cesse d'exister.
- c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12) Décharge entière sera accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société absorbante.»

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Biltgen, A. Cinarelli, L. Moreschi, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2005, vol. 430, fol. 95, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 2005.

H. Hellinckx.

(024079.3/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 97.399.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.399, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 63 du 16 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 200.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- à EUR 600.000,- par l'émission de 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à son droit de souscription préférentiel.

3) Souscription des 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., avec siège à Arango / Orillac Building East 54th Street, Panama, République du Panama, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 200.000,-.

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-), par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les deux cents (200) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., avec siège à Arango / Orillac Building East 54th Street, Panama, République du Panama, et libérées intégralement par versement en espèces.

La somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 530, fol. 11, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2004.

J. Seckler.

(104705.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**EURAFRICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

R. C. Luxembourg B 48.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104758.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**MERCUREY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(104771.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

13134

**ATHIS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 97.980.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 avril 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00683/534/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 avril 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (00687/534/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 avril 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00690/534/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.856.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 avril 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00694/534/14)

Le Conseil d'Administration.

---

13135

**ESPLANADE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.773.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 février 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00702/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 14 avril 2005 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00717/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**DAVISOL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00862/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**WITTSBURG HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.206.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

13136

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00908/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NR PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *14 avril 2005* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00863/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CALGIS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.839.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *April 14, 2005* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003 and 2004
3. Ratification of the co-optation of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous

I (00864/795/15)

*The Board of Directors.*

---

**NAGEL PRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 96.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NAGEL PRIVILEGE à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *15 avril 2005* à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes pour la période du 20 novembre 2003 au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01073/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

13137

**SEPVAR HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 6.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *15 avril 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00865/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.891.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *14 avril 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00866/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INRO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.919.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *15 avril 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00867/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *15 avril 2005* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00868/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAGOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 13 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00975/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.071.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et du commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00976/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.958.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 13 avril 2005 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
4. Affectation du bénéfice.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
6. Nominations des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur, désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 13 avril 2005 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Pour des raisons d'organisation, nous serions obligés aux propriétaires d'actions nominatives désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, de bien vouloir manifester par écrit (lettre ou procuration) leur intention de prendre part au vote au moins cinq jours francs avant le 13 avril 2005.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01076/584/27)

*Le Conseil d'Administration.*

---

13139

**ENCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.113.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 14 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (01041/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**TAYLOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.232.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 15 avril 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01042/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**WAMPUM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE  
qui se tiendra le mardi 19 avril 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01072/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NAGEL INVEST (L) à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats

4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01074/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOGEMINDUS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *15 avril 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01075/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 43.124.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the head office, on *13 April 2005* at 14.00

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Decision in the continuation of the activity of the Company despite a loss of more than 50% of the Company in conformity with the article 100 of the law of the commercial companies.
5. Miscellaneous.

I (01114/1023/17)

*The Board of Directors.*

**LITOPRINT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE**

qui aura lieu le *12 avril 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01143/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

13141

**INAPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.  
R. C. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 avril 2005* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01115/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *29 avril 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 février 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01144/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.908.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNI-GLOBAL à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *6 avril 2005* à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00499/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**MFS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 39.346.

Notice is hereby given to the shareholders of MFS FUNDS that an

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

shall be held before notary, at the registered office of the Company, 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on *4 April, 2005* at 15:00 p.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Change of name from MFS FUNDS to MFS MERIDIAN FUNDS and subsequent amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:  
 «**Art. 1. Formation.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of MFS MERIDIAN FUNDS qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company»).»
2. Amendment to Article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:  
 «**Art. 3. Object.** The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's funds (each a «Fund»). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. References to the Law and to the Directives and Circulars contained herein shall be to the Law, Directives and Circulars as updated and amended from time to time. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company at the discretion of the Directors, prior to compliance date for Directive 2001/107/EEC.»
3. General revision of the Articles of Incorporation of the Company, and more particularly amendment to:  
 Article 5 - Capital (update of minimum requirement, and elimination of the ability of the Company to issue bearer shares);  
 Article 6 - Restrictions (to provide the flexibility to make a private placement to U.S. persons);  
 Article 7 - Meetings (to provide for voting by share class);  
 Article 9 - Chairman (to provide for telephonic board meetings);  
 Article 10 - Minutes (to clarify persons entitled to sign minutes of meetings of the Company's board of directors);  
 Article 11 - Powers (to update the Company's investment policies to allow compliance with Part I of the law of December 20, 2002);  
 Article 12 - Invalidity and Liability Towards Third Parties (to provide for segregation of liabilities of each Fund);  
 Article 13 - Indemnity (to mandate indemnification by the Company of the directors, under certain circumstances);  
 Article 16 - Redemption and Conversion of Shares (to clarify when subscription, redemption and exchange applications will receive the current net asset value);  
 Article 17 - Net Asset Value (to provide for fair valuation of the assets of the Company);  
 Article 18 - Issue of Shares (to clarify the language regarding share issuance);  
 Article 19 - Expenses (to make certain clarifying amendments);  
 Article 21 - Auditor;  
 Article 22 - Dividends (to clarify that dividends are payable in the currency of the relevant share class);  
 Article 23 - Liquidation of a Fund or of the Company (to update reference to the Luxembourg law) and  
 Article 25 - Applicable Law (to update reference to the Luxembourg law applicable to the Company), this list being exhaustive.
4. The entry into force of the items set out in the agenda to be on 8 August, 2005.

A copy of the Articles of Incorporation as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company.

II (00766/755/56)

By order of the Board of Directors.

**INITI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00549/795/14)

Le Conseil d'Administration.

13143

**PARTIMAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.141.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00550/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MOROTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00551/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00552/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SONIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.122.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui sera tenue le 5 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00553/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

13144

**ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.727.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00554/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.693.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on April 4, 2005 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (00555/795/15)

*The Board of Directors.*

**PARTAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00586/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.R.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.  
R. C. Luxembourg B 58.493.

**ASSEMBLEE GENERALE**

le 5 avril 2005, à 18.00 heures, au siège social.

*Ordre du jour:*

- Rapport C.A.,
- Approbation comptes annuels,
- Affectation résultats,
- Décharge administrateurs.

II (00799/000/13)

13145

**ERDAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *April 5, 2005* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

II (00587/795/15)

*The Board of Directors.*

**FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi *6 avril 2005* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00712/1267/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *4 avril 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00585/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *4 avril 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00589/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

13146

**BLAIRMONT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.725.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00590/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BIMOLUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00684/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**F.I.S. REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, on April 7, 2005 at 16.00 o'clock with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (00686/534/14)

*The board of directors.*

---

**LAREDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 6 avril 2005 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00713/1267/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

13147

**NOVILUX, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 47.736.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 avril 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00692/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**OMEGAPI S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.966.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 avril 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00693/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**GESTEURO, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 6 avril 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00711/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**NSCM S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.697.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the headoffice, on 4 April 2005 at 11.00 a.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approbal of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
5. Nomination of new Directors.
6. Miscellaneous.

II (00771/1023/17)

*The Board of Directors.*

13148

**SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 6 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00714/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FOXITEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.276.

Messieurs les actionnaires son convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00715/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00588/795/16)

*le Conseil d'Administration.*

---

**ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00801/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

13149

**NEW SEAMANSHIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 85.114.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00808/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SIMONTHAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 91.691.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00810/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**WAINBROM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 96.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00809/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FRANISA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.092.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00772/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

13150

**GOLD LEAF PICTURES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 68.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, le 24 mars 2005 à 15.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.
2. Composition du Conseil d'Administration.
3. Remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire et décharge à accorder.
4. Fixation de la durée des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (00786/1051/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRAUDARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 96.353.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00804/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCALUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.683.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 avril 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Nominations statutaire du Commissaire aux Comptes
5. Divers

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer un certificat de blocage au siège de la société

II (00649/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 4 avril 2005 à 15.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
  5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
  6. Nominations statutaires
  7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
  8. Divers
- II (00737/000/21) Le Conseil d'Administration.
- 

**TOTHAM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
  4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
  5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
  6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
  7. Divers.
- II (00776/1023/18) Le Conseil d'Administration.
- 

**EROFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 89.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**  
qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
  3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
  4. Divers
- II (00807/696/14) Le Conseil d'Administration.
- 

**SIAMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 97.690.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
qui aura lieu le 4 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
  2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
  3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
  4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
  5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
  6. Divers.
- II (00895/1023/17) Le Conseil d'Administration.
-

**YGREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
6. Divers.

II (00897/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**VISBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 97.687.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00896/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.661.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 7 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00763/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*